

Réactions de formateurs de l'ESPE de Créteil à la présentation faite par M. Geoffrey, DGRH des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, lors de la journée académique de l'ESPE de Créteil, le 15/2/2019

Une réforme qui soulève beaucoup d'inquiétudes et de critiques chez les formateurs, notamment concernant la contractualisation, la place et la nature des concours, la qualité de la formation, le sort réservé aux élèves :

- Cette réforme s'effectue à marche forcée et laisse dans l'ombre de nombreuses questions, en particulier celles de la formation après le concours (en quoi consisteront précisément l'année de stage, la formation des T1, T2, T3 ?) et celle du nombre d'heures en responsabilité de classe qu'effectueront les M1 et M2 des masters MEEF.
- Elle s'effectue au détriment des élèves qui seront massivement confiés à des personnes non formées.
- La place du concours en fin de M2 ne permet pas d'adopter une posture professionnelle puisque les étudiants suivraient deux années de master sans savoir s'ils réussiraient le concours. Cette place maintiendrait les étudiants dans une posture strictement scolaire (que l'on constate déjà chez les M1 en alternance, qui, dans la période qui précède le concours, délaissent la classe).
- Cette réforme amplifie le recours aux contractuels, en L2, L3, M1 et M2. Il est à craindre que les étudiants réussissant le master MEEF mais échouant au concours constituent une réserve de contractuels. Aujourd'hui, les étudiants de M1 échouant au concours ont une possibilité supplémentaire de le repréparer en M2.
- La crise du recrutement risque de s'aggraver car la perspective d'un parcours de cinq à six ans d'études sans garantie de recrutement pérenne serait peu attractive. De surcroît, cette place tardive du concours risque de vider les masters MEEF second degré puisque les étudiants préféreront passer un master disciplinaire, qui offre des débouchés supplémentaires hors enseignement.
- La pression s'exerçant sur les étudiants s'accroît : alors qu'aujourd'hui les étudiants de M1 et de M2 ont deux exigences à satisfaire annuellement (concours et master en M1, master et stage en M2), ils en auraient trois à l'avenir : le concours, le master, comprenant la conception et la rédaction d'un mémoire, et le stage en responsabilité.
- Contrairement à l'objectif affiché d'homogénéisation nationale des formations dispensées par les ESPE, cette réforme ne diminuerait pas l'hétérogénéité, puisque 50 % seulement des candidats suivront les masters MEEF, les autres venant de parcours les plus divers. La mise en place envisagée d'un concours à options irait aussi dans le sens de l'hétérogénéité.
- Le manque de remplaçants dans beaucoup d'académies risque d'amener les chefs d'établissement à utiliser les L2 et L3 comme moyens d'enseignement au détriment des élèves, ces étudiants n'étant ni formés ni évalués par un concours.
- Les M1 et M2 se verraient aussi confier des élèves en responsabilité pendant deux ans sans avoir passé de concours.
- La réforme ne permettrait pas de former correctement à la polyvalence les futurs enseignants du premier degré. Les 20 % des 800 h du master MEEF alloués à la didactique des disciplines s'avèreraient totalement insuffisants, même en y ajoutant les faibles marges de manœuvre qu'autorisent les 10 % non dédiés.

- La préprofessionnalisation envisagée (soutien scolaire, aide aux devoirs, observation de classes et remplacements) ne constitue pas aux yeux des formateurs une formation professionnelle, ni une entrée souhaitable dans le métier.

Questions en attente de réponse de la part du ministère :

- Qui seront les tuteurs des L2 et L3 ? Seront-ils formés ? Seront-ils rémunérés ?
- Combien d'heures effectueront les M1 et M2 en responsabilité de classe ?
- Quelle sera la rémunération des M2 ?
- Combien d'heures en responsabilité de classe effectueront les fonctionnaires stagiaires ? Quelle différenciation entre ceux ayant suivi le parcours de préprofessionnalisation complet, ceux ayant suivi le seul master MEEF et ceux venant d'autres parcours ?
- Compte tenu de la diminution prévisible des effectifs en master MEEF, de l'attribution de 30% des heures à des formateurs en temps partagé, et des maquettes privilégiant les « fondamentaux » et la recherche au détriment des autres disciplines, qu'advient-il des formateurs ESPE en sous-service ?
- Le changement de nom des ESPE en INSPE ne risque-t-il pas de constituer un coût inutile, d'autant plus qu'il fait perdre encore davantage en visibilité le parcours de formation des enseignants ?

Face à ce projet de réforme qui met en danger la qualité de la formation des enseignants, dans leur grande majorité, les formateurs se prononcent pour un concours situé en fin de L3, suivi de deux années de formation professionnelle sous statut de fonctionnaire stagiaire, débouchant sur l'attribution d'un master. L'argument de la déperdition entre la réussite d'un concours d'entrée et la titularisation deux ans plus tard est invalidé par l'expérience. Dans les écoles normales autrefois tout comme dans les écoles professionnelles de nos jours (ingénieurs, infirmiers, magistrature...) les années de formation s'accompagnent d'un pourcentage de déperdition très faible.